

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - une Foi



Institut Supérieur de Technologies Appliquées

B.P. E3123 - Tel: (223) 20 29 01 54

(TechnoLAB - I S T A)

Email: infos@technolab-ista.net

DIPLÔME DE LICENCE

*Vu la Constitution de la République du Mali ; Vu la loi n° 94-010 du 24 mars 1994 portant réorganisation de l'enseignement ;
Vu le Décret N° 08-790 / P-RM du 31 décembre 2008 portant institution du système de Licence, Master et Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur au Mali ainsi que les textes subséquents d'application ; Vu la loi n° 2012-013 du 24 février 2012 relatives aux établissements privés et son décret d'application n° 2012-588 / P-RM du 8 octobre 2012 ; Vu les textes de création et d'ouverture de l'Institut Supérieur de Technologies Appliquées (Centre TechnoLAB-ISTA) ; Vu l'Arrêté n° 2022-5459/MENESRS-SG du 24 Novembre 2022 d'Habilitation et de reconnaissances nationales de diplômes ; Vu les textes organiques de l'I.S.T.A ainsi que ses aptitudes réglementaires relatifs à la délivrance de diplômes d'Etat ;
Vu les résultats de l'année académique 2023-2024 et la recommandation du Conseil pédagogique de l'institut en date du 19 Octobre 2024 ;*

Nous, soussignés, attestons que **Ousmane Faballa DEMBELE**, né(e) le **18 Juin 2005** à **Keniéba / Bafing**, a satisfait dans les formes réglementaires aux épreuves de contrôle de connaissances et des aptitudes en vue d'obtenir le diplôme de **Licence Professionnelle en Sciences et Technologies** pour l'option **Data Science**, Session de **Juillet 2024**, délivré avec la Mention **Bien** sous le numéro **LP24BkDS005**.

En foi de quoi, l'intéressé(e) a été jugé(e) digne du présent titre académique pour en jouir avec les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent.

Le Président du Conseil Scientifique p/d

Dr Cheickna TOURE



Le Directeur Général

Daouda DIAKITE